

Prise en charge des mutilations sexuelles féminines par les professionnels de santé de premier recours

06/02/2020

« Dans le monde, 200 millions de filles et de femmes ont été mutilées dans au moins une quarantaine de pays qui pratiquent ces mutilations, soit parce que c'est une tradition locale, soit via les diasporas. Il s'agit d'une très ancienne pratique coutumière qui ne correspond aux préceptes d'aucune religion. En Europe, 500000 filles et femmes sont mutilées ou exposées au risque de mutilations sexuelles féminines. En France, une première étude évalue qu'en 2004, les mutilations sexuelles concernent entre 51000 à 60000 femmes. Une étude récente de 2019 estime qu'au début des années 2010, environ 125000 femmes adultes « mutilées » vivent en France. Environ 11% des filles de ces femmes mutilées sexuellement le sont également ».

Par décision n°2020.0020/DC/SBPP du 5 février 2020, le collège de la Haute autorité de santé (HAS) a adopté la recommandation de bonne pratique intitulée « Prise en charge des mutilations sexuelles féminines par les professionnels de santé de premier recours ».

Après avoir arrêté les données générales de définition des mutilations sexuelles et des pays qui les pratiquent, la recommandation présente les conséquences médicales immédiates, psychologiques, uro-gynécologiques, sexuelles et obstétricales de ces mutilations féminines. Elle évoque par la suite l'évaluation du niveau de risque de mutilation et des conseils pour mener un entretien avec les patientes majeures, mineures et avec les parents d'une mineure. Elle met en lumière les signes évocateurs d'une mutilation récente et fixe les conduites à tenir, notamment au regard du Procureur de la République et de la Cellule de recueil des informations préoccupantes. Enfin, la recommandation précise les modalités d'examen d'une patiente femme, jeune fille, petite fille ou nourrisson et apporte des conseils pour la prise en charge médicale en premier recours et l'orientation.

Cette recommandation est accompagnée de six fiches outils.